



Pôle territorial

Val de Garonne -
Guyenne - Gascogne

Maison du développement
Place du marché – CS70305
47213 Marmande cedex
Tél. 05 53 20 38 91
poleterritorialv3g@valdegaronne.fr

Marmande, le 23/09/2024

Communiqué de Presse

Révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Val de Garonne Guyenne Gascogne **« Donnez votre avis sur le futur SCoT »**

Un nouveau SCoT sera approuvé à l'été 2025. D'ici là, des temps de concertation sont organisés, dès ce mois d'octobre.

Le calendrier de la concertation

3 réunions publiques en octobre 2024 pour présenter le projet d'aménagement stratégique du SCOT : la grande feuille de route !

- Le mercredi 09 octobre à 18h30 à la Cité de la Formation (CFP) à Marmande
- Le lundi 21 octobre à 18h30 à la Salle des fêtes de Bourgougnague
- Le mercredi 30 octobre à 18h30 au siège de la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne à Grézet-Cavagnan.

La mise à disposition de registres pour consigner toute observation ou contribution. Ces registres seront déposés aux sièges du Pôle territorial et des intercommunalités membres, depuis le lancement de la révision et jusqu'à son arrêt (prévu au printemps 2025)

De nouvelles réunions publiques au printemps 2025 pour présenter le projet de SCOT finalisé, suivies d'une enquête publique organisée sur l'ensemble du territoire.

L'enjeu du SCoT ? Définir les grandes orientations d'aménagement et de développement de demain

Le SCoT est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle du Val de Garonne Guyenne Gascogne, des objectifs de développement et d'aménagement du territoire équilibrés, à l'horizon 2040, en matière d'accueil des habitants et des logements, de mobilités, d'aménagement économique et commercial, mais aussi de préservation et mise en valeur des espaces agricoles et naturels.

Le SCoT est élaboré et suivi, par le Pôle Territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne, qui est un syndicat mixte couvrant 107 communes, membres de Val de Garonne Agglomération et des trois communautés de Communes Coteaux et Landes de Gascogne, Pays de Lauzun et Pays de Duras. Soit 1/3 du Département.

Il est présidé par Jacques BILIRIT, accompagné de ses 3 vice-présidents Raymond GIRARDI, Emilien ROSO et Bernadette DREUX.

Pourquoi cette révision du SCoT ?

Approuvé en avril 2014, le SCoT a été mis en révision en 2020 pour **plusieurs raisons** :

1. l'évolution du périmètre du SCOT, avec l'intégration en 2019 des communautés de communes Coteaux et Landes de Gascogne, Pays de Lauzun et Pays de Duras. L'opportunité de réviser ce document s'est parfaitement justifiée au regard de ce territoire de vie, territoire d'emploi, territoire de mobilités....
2. la nécessité d'ajuster le document aux évolutions législatives intervenues, ces dernières années, en matière d'urbanisme, en particulier la Loi Climat et Résilience de 2021 ainsi que les enjeux du Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050.
3. La prise en compte des dynamiques à l'œuvre sur le territoire, en incluant notamment « les transitions » au cœur du projet (transitions écologiques, transitions économiques, transitions sociétales...).

De nouvelles thématiques sont ainsi intégrées dans le document, et réfléchis à l'échelle de ce territoire cohérent : le développement des énergies renouvelables, les mobilités durables, la question de l'eau dans sa globalité, l'aménagement commercial...

Contacts Presse

Emilie DA ROS, directrice du Pôle Territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne
05 53 20 38 91
poleterritorialv3g@valdegaronne.fr

Laure DUPLAA, directrice communication
05 53 64 83 76 - 06 76 96 77 52
lduplaa@valdegaronne.fr

